

Affiché le 13 Août 2024

Retiré le

LB

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM

- VU** les articles L 2213-1 et L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** les articles R 411-1 et suivants, R 414-5, R 415-11, R 417-5 et R 417-10 du Code de la Route,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - septième partie - marques sur chaussée) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers dans la rue du Bourg,

ARRETE

- ARTICLE 1 :** Un passage-piétons est matérialisé sur la rue du Bourg à hauteur du numéro 32.
- ARTICLE 2 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi. De même, tout véhicule en infraction sera déplacé aux frais et charge de son propriétaire.
- ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.
- ARTICLE 4 :** L'autorité de Police compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et une copie sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de MULHOUSE
 - Monsieur le Procureur de la République – 21 Ave Robert Schuman – 68100 MULHOUSE
 - Monsieur le Commandant de Police – BP 95 - 68273 WITTENHEIM CEDEX
 - Monsieur le Médecin Chef du SAMU – CH E. MULLER – 20 Ave du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
 - Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – 68270 WITTENHEIM
 - M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER

WITTENHEIM, le 9 août 2024



Pour le Maire
La 1^{ère} Adjointe au Maire

Ginette BENOÎT

